

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nancy Bulger	Numéro de permis 2015725	Date d'inspection Le 12 juin 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire Les Amis de la Passerelle		Numéro de téléphone (506) 397-1984	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés sont conformes.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Les médicaments ont un endroit afin de les ranger sous clé et que ce soit hors de la portée des enfants.

Discussion avec l'éducatrice responsable afin de m'assurer de l'efficacité en cas d'Epipen et le rangement des médicaments.

Pendant ma visite les enfants terminent d'aller à la salle de bain, par la suite activité planifier au gymnase. Les enfants vont dans les jeux gonflables joués. Les éducatrices sont alertes au besoin des enfants et s'assurent de bouger régulièrement de station afin d'assurer la sécurité des enfants en tout temps.

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 juin 2024

Date

original signé par  
Nadine Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 juin 2024

Date